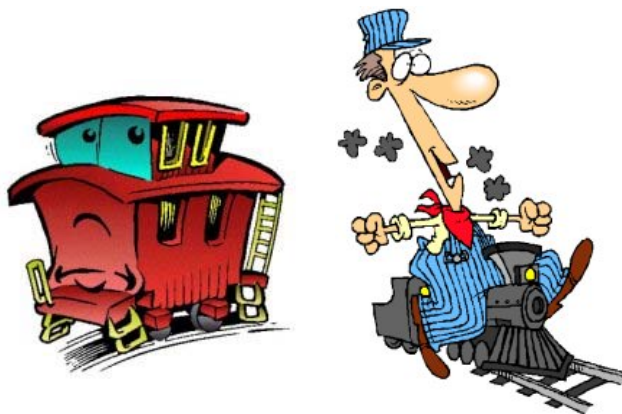


Brochure  
d'accueil et d'information  
pour un nouveau membre  
du **P.T.V.F.**



Bonjour,

Vous avez manifesté votre intérêt pour notre association et ses activités. Vous vous posez certainement de nombreuses questions nous concernant.

Vous trouverez ci-après, dans les pages qui suivent, quelques renseignements concernant le **P.T.V.F.**

## **1. le but de l'association.**

L'association **P.T.V.F.** a pour but de réunir des amateurs ferroviaires qui s'intéressent au modélisme ferroviaire et plus spécifiquement le modélisme vapeur à l'échelle 1/8 et 1/11 principalement. La construction de modèle(s) et leur usage sont un aboutissement pour chacun.

Le **P.T.V.F.** a construit et entretient un réseau de voies pour y faire circuler les modèles dans le beau parc du BEMPT à Forest. Durant la belle saison, ce réseau est exploité et ouvert au public.

## **2. l'association en tant qu' A.S.B.L.**

Tout d'abord, sachez que nous sommes constitués en A.S.B.L. C'est-à-dire que nous sommes soumis aux lois belges régissant les associations sans buts lucratifs.

Nous avons des statuts reprenant les différentes informations légales concernant notre association et son fonctionnement.

Le comité de gestion de l'association est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, le tout épaulé par trois administrateurs. Ils sont les représentants légaux de l'association. Un commissaire aux comptes est de plus adjoint au comité pour les vérifications financières.

D'autres personnes prennent part à la gestion journalière de l'association comme par exemple le gestionnaire responsable de la buvette, ou encore le responsable technique de la signalisation.

Une Assemblée Générale Ordinaire ou A.G.O. a lieu une fois par an le 3ème samedi du mois de mars de l'année en cours. Y sont présentés les différents rapports du président, du trésorier et du commissaire aux comptes concernant la dernière année écoulée pour acceptation de ces dits rapports et décharge du comité pour la gestion de cette dite année.

Durant cette A.G.O. sont renouvelés les mandats arrivant échéance de trois ans des membres du comité. Pour tous compléments d'informations à ce sujet, nous vous renvoyons aux statuts de l'association.

Chaque premier mardi du mois, à l'exception des mois de janvier et d'août, une réunion mensuelle d'information se tient au Club-House. Tous les sujets concernant la vie du club y sont débattus.

Nous avons aussi un Règlement d'Ordre Intérieur ou R.O.I., où l'on peut trouver toutes les règles de fonctionnement du club, comme par exemple les responsabilités des membres du comité, les délégations concernant un département précis (buvette, signalisation, voie, matériel roulant, atelier et outillage, ...), la description des conditions d'acceptation des machinistes, ... etc.

L'association a souscrit une assurance en Responsabilité Civile qui couvrent les membres vis à vis du public et des autres membres dans le cadre des activités organisées par le club. Il n'y a pas de couverture propre (type RC ou Omnium) pour le membre lui-même.

### **3. la vie de l'association.**

La saison d'exploitation du réseau se fait du 3ème WE d'avril au 1er WE d'octobre tous les samedis, dimanches et jours fériés de 14h00 à 18h00 à l'exception des samedi de juillet et d'août. Ceci représente environ une cinquantaine de journées d'exploitation. Le public est alors invité à prendre place dans les wagons pour effectuer une promenade ferroviaire dans le parc du Bempt moyennant une modique somme d'argent.

Durant la morte saison d'hiver, divers travaux de construction, d'entretien ou de préparation ont lieu, tant pour l'association que pour chacun des membres.

Une journée d'exploitation se déroule comme suit :

Dès la mi-matinée, le responsable du jour, qui est un membre du comité ou

une personne déléguée par lui, veille à la mise en route de la journée d'exploitation. Le matériel roulant et le réseau sont préparés, les différents accessoires tel que tables et chaises de la terrasse de la buvette sont installés. Quelques menus travaux d'entretien « quotidien » sont aussi exécutés. Les membres les plus chevronnés peuvent alors donner conseils et apprentissage au(x) nouveau(x) membre(s).

14h00 sonnent à l'horloge, les circulations avec public prennent cours et ce jusque 18h00. Durant cette période de nombreux postes sont à pourvoir, repris en trois grandes catégories : les machinistes (vapeur et/ou thermique et/ou électrique), le personnel de gare (chef de gare, chef de quai ou guichetier à la vente des tickets, signaleur en cabine) et le personnel de la buvette. Un cahier de prestation où l'on s'inscrit pour l'une ou l'autre catégorie est à disposition de tous. Le responsable de la journée d'exploitation y annotera les présences de chacun ainsi que toutes remarques concernant la journée.

A 18h00, en fin d'exploitation, il reste à remiser tout le matériel roulant après avoir effectué les entretiens et/ou nettoyages nécessaires. Tous les accessoires sont aussi rangés.

Un bon verre, pris à la buvette de notre Club-house, nous réunis souvent à la fin d'une bonne journée.

Deux fois par an, nous organisons des Journées Portes Ouvertes ou J.P.O. De nombreux invités, belges et étrangers, nous rejoignent pour partager cette passion qui nous anime tous. Ces jours là, nous sommes exceptionnellement ouvert au public de 10h00 à 18h00.

#### **4. Le Club-house, les installations et le matériel roulant.**

Aujourd'hui, nous sommes locataire du bâtiment que nous dénommons Club-House. Celui-ci appartient à la commune de Forest. Nous ne sommes redevable en rien vis à vis de l'administration communale et avons l'autorisation d'occuper les lieux, d'entretenir et d'exploiter le réseau, dans les limites du contrat nous liant à la commune ainsi qu'à la Région de Bruxelles Capitale.

Le parc du Bempt est ouvert au public 24h/24h. Il n'y a pas de séparation physique entre nos activités ferroviaires et les visiteurs du parc. Tout est une question de bon voisinage.

Il est bon de savoir qu'une partie du parc est classé par la Commission Royale des Monuments et Sites (C.R.M.S.). Il s'agit du bâtiment que nous occupons

ainsi que de la partie boisée du parc située à l'arrière de ce bâtiment.

Nos installations sont fixes. La voie et ses divers accessoires restent en place à demeure. Vous avez certainement remarqué les deux portiques de signalisation en entrée et sortie de gare. Diverses installations techniques complètent le réseau. Il s'agit de la cabine de signalisation, de la niche à relais, ainsi que de quelques armoires de commande et d'exploitation, de la billetterie.

Le matériel moteur (locomotive, tracteur, ...) présent au club est de type privé et appartient en propre aux membres de l'association. Seule la locomotive à vapeur dénommée « BERYL » est matériel « du club ». Une GP38 rejoindra prochainement le parc moteur. Les wagons sont aussi propriété de l'association. Chaque propriétaire est seul juge de qui peut conduire sa machine dans les limites décrites dans le R.O.I. Quelques propriétaires participent à un roulement d'engins moteur. Cela permet d'assurer le service durant les journées d'exploitation.

## 5. Vous avez envie de nous rejoindre.

Après toutes ces informations, vivre en association et nous rejoindre vous tente. Vous partagez la passion ferroviaire et le modélisme vous intéresse. Venez donc régulièrement au club lors des journées d'exploitation. Proposez-vous pour donner des coups de main au cours de la journée. Echangez et discutez avec les membres présents. C'est de cette façon que vous découvrirez réellement la vie du club.

Ensuite, demandez un formulaire d'inscription. Vous choisirez entre membre sympathisant ou membre adhérent. Le membre sympathisant est celui qui nous soutient en versant une modique cotisation sans pour autant prendre part aux activités. Le membre adhérent est celui qui verse une cotisation pleine et prend part aux nombreuses activités. Il peut prétendre au statut de membre effectif pour autant qu'il respecte les conditions énumérées au R.O.I. Les jeunes de moins de 21 ans ou encore en âge scolaire ne paient qu'une demi cotisation.

L'âge minimal requis pour s'inscrire comme membre du **P.T.V.F.** est de 12 ans, sauf pour les enfants de la famille propre d'un membre.

Il est nécessaire de se faire parrainer par 2 membres du club. Ceci permettra de mieux vous intégrer parmi nous et de bénéficier de l'expérience de nos membres les plus chevronnés.

L'accès au poste de machiniste, qui est le plus prisé au club, se fera après un temps de formation et d'apprentissage. Celui de machiniste vaporiste en est la consécration après avoir pris les commandes de l'un ou l'autre engin électrique ou thermique.

## **6. infos pratiques.**

Le Petit Train à Vapeur de Forest asbl en abrégé le **P.T.V.F.**

Siège social et site d'exploitation :

323b chaussée de Neerstalle à B-1190 Bruxelles (Forest)

Téléphone : +32 (0)2 376 69 96

Compte bancaire

**I.N.G. : 310 – 159 1507 – 17**  
IBAN : BE61 3101 5915 0717  
BIC : BBRUBEBB

Site Internet : **<http://www.ptvf.be>**

Sur ce site se trouve une page réservée aux membres ; demandez le mot de passe pour l'accès auprès de l'un des membres du comité.

Merci de nous avoir lu, et en attente de votre venue parmi nous au club, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au modélisme ferroviaire tel que nous le pratiquons.

Pour le comité du P.T.V.F.

- Notes -



## **P.T.V.F. asbl**

Le Petit Train à Vapeur de Forest  
Chaussée de Neerstalle, 323b  
B - 1190 Bruxelles (Forest)

T : + 32 (0)2 376 69 96  
Internet : [www.ptvf.be](http://www.ptvf.be)